



FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SAS SOLAL

JUGEMENT DE LJ : 10 Février 2026

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Vente au détail de chaussures pour enfants

ADRESSE : 317 Av Eugène Donadeï – Quartier du Lac – Centre Commercial CAP 3000, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

ORIGINE DE PROPRIETE : Création

NOM COMMERCIAL : « NANANERE »

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DU DERNIER EXERCICE (01/07/24 au 31/12/25) : 274.804,00 €

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Vendredi 27 Mars 2026 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 100.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 26/09/2034.

LOYER CONTRACTUEL ANNUEL DE BASE : 77.000,00 € Hors Taxes, Hors Charges et Hors indexation/an payable trimestriellement d'avance.

LOYER ADDITIONNEL : Différence positive éventuelle entre 10%HT du chiffre d'affaires et le loyer de base.

DÉPOT DE GARANTIE : 3 mois de loyers

GARANTIE BANCAIRE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE à hauteur de 3 mois de loyer à fournir

DESTINATION DES LOCAUX :

A titre principal :

- Vente de chaussures pour enfants

A titre accessoire :

- Vente d'accessoires rattachés à l'activité principale, et notamment chaussettes, cirage, produit d'entretien de chaussures, lacets et tous produits liés à l'enfant (les activités accessoires ne pourront excéder en totalité plus de 20% du chiffre d'affaires global réalisé par le preneur du local).

DESCRIPTION : Surface totale 91,50 m2 environ (le preneur a l'obligation d'affecter son local à la vente sur une surface comprises entre 70m2 et 75m2).

LE BAILLEUR BÉNÉFICIE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION LORS DE LA VENTE DU FONDS DE COMMERCE

CLAUDE DE SOLIDARITE INVERSÉE (PRENEUR/CESSIONNAIRE) : OUI (A l'ouverture de la procédure collective le débiteur indique 40 673,00 € de dette locative).

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Vendredi 27 mars 2026 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 100.000,00 €

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS SOLAL.
- Attestation de l'offrant précisant qu'il se porte acquéreur en connaissance de cause des demandes du bailleur énoncées aux conditions particulières et qu'il en fait son affaire personnelle.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.